



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU n° 2019-17

**IMPUTATION :**

<b>Pôle :</b>	Connaissances et gestion
<b>N° d'activité COB :</b>	1.1
<b>N° d'opération :</b>	1.1
<b>N° d'EJ :</b>	2019000785
<b>Imputation :</b>	C/67734

**OBJET :** Attribution d'une subvention au titre de la sauvegarde de la faune sauvage

**BÉNÉFICIAIRE :** Le Tichodrome, Centre de sauvegarde de la faune sauvage de l'Isère  
Lieu-dit « Champrond »  
215 Chemin des carrières  
38 450 LE GUA  
Réfèrent : Mireille LATTIER

- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise (PNV) n°2009-11 du 17/07/2009, donnant délégation de compétences au bureau du conseil d'administration concernant l'attribution de subventions ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2015-28 du 11/12/2015 prorogeant la durée de validité de la délibération n°2009-11 susvisée ;
- VU** la délibération du conseil d'administration du Parc national de la Vanoise n° 2018-27 du 29 novembre 2018 approuvant le budget initial 2019 du Parc national de la Vanoise ;
- VU** la demande de subvention du Tichodrome en la personne de Mme Mireille LATTIER en date du 13/05/2019 ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet s'inscrit dans la politique de connaissance du Parc national de la Vanoise ;

Le Bureau du Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 juin 2019 à Chambéry, sous la présidence de Madame Rozenn HARS,

Après en avoir délibéré,

### **ARTICLE 1 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Une subvention du Parc national de la Vanoise est attribuée au Tichodrome, domicilié au Lieu-dit « Champrond », 215 chemin des carrières, 38 450 LE GUA, pour l'opération suivante :

*Objet :* appui pour l'assistance à la faune sauvage blessée sur le territoire de la Vanoise.

*Plafond de l'aide :* 4 500 € maximum ;

*Taux de subvention PNV :* 100 %



## **ARTICLE 2 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉALISATION**

Cette subvention est attribuée pour une durée de 3 ans avec une contribution annuelle forfaitaire à hauteur de 1 500 €.

Le PNV sera tenu informé de l'état sanitaire des animaux acheminés au centre de soin.

## **ARTICLE 3 : VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Pour obtenir le versement annuel de la subvention, le bénéficiaire transmettra au Parc national de la Vanoise un bilan sous forme de tableur des animaux pris en charge sur le territoire de la Vanoise précisant l'espèce, sa date de prise en charge, les causes de la blessure et le succès de prise en charge (remise en liberté, décès, autre ...) accompagné le cas échéant des rapports d'autopsie réalisés et analyses effectuées.

Le paiement de la subvention sera effectué sur le compte suivant :

Titulaire : ASS Le Tichodrome Centre de sauvegarde de la faune sauvage  
Banque : CCM VIF  
IBAN : FR76 1027 8089 5200 0201 1980 144  
BIC : CMCIFR2A

## **ARTICLE 5 : CADUCITÉ**

La subvention est caduque de plein droit si le bénéficiaire n'a pas adressé au Parc les pièces prévues à l'article 3, au plus tard le 31/12/2021. Ce délai peut être prolongé par avenant, sur demande justifiée du bénéficiaire présentée avant cette échéance .

Fait à Chambéry, le 11 juin 2019

La Présidente du Conseil d'administration,



Rozenn HARS

DESTINATAIRES : Le Tichodrome  
Lieu-dit « Champrond », 215 Chemin des carrières  
38 450 LE GUA  
PNV : SG, pôle connaissance et gestion





## ANNEXE : CERTIFICAT D'ACHÈVEMENT DES OPÉRATIONS ET DEMANDE DE PAIEMENT

Formulaire à conserver et à envoyer au siège du Parc dès que l'opération est terminée et contrôlée

### Achèvement des opérations et demande de versement de la subvention

**Le Tichodrome**

bénéficiaire d'une subvention attribuée par délibération n° 2019-17 en date du 11 juin 2019

**Objet de la subvention : appui à l'assistance à la faune sauvage blessée sur le territoire de la Vanoise**

certifie que l'opération a été réalisée et s'est achevée le : .....  
et demande le paiement de la subvention correspondante.

Coût total de l'opération réalisée, en euros, TTC : .....

**Pièces justificatives à joindre obligatoirement :**

- bilan annuel des animaux confiés au centre
- RIB (uniquement s'il est différent de celui remis lors de la demande de subvention)

**Fait à**

*Signature du bénéficiaire de la subvention*

**Le :**

### Constat par le Parc national de la Vanoise de la réalisation de l'opération

**Je soussigné(e), .....**

**certifie avoir contrôlé la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus.**

l'opération est réalisée et est conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

l'opération n'est pas conforme aux dispositions de l'article 2 de la décision attributive de subvention

Motifs : .....

**Fait à :**

*Nom et signature de l'agent du Parc ayant effectué le contrôle*

**Le :**

